

TOURNOI DE PÊCHE AU DORÉ DU LAC TÉMISCAMINGUE

22 juillet 2023

Procédure de départ

Heure de départ 8h00

Le départ du tournoi a lieu à la marina de Ville-Marie, située au 7 rue Sainte-Anne.

1 seul participant par embarcation doit se rendre sous la tente pour finaliser l'inscription de l'équipe. Faire sur que les billets soient tous remplis !

Début des mises à l'eau à partir de **5h00** et vérification obligatoire des viviers.

Un numéro est remis à chaque conducteur d'embarcation. C'est ce numéro qu'il faut mentionner aux officiels pour valider l'heure de retour en fin d'après-midi.

Un coup de fusil marque le départ du tournoi.

* Prévoyez un temps d'avance pour la mise à l'eau, stationnement et inscription; il n'y a qu'une seule descente.

Procédure de retour

Fin du tournoi à 16 :00

Chaque participant doit avoir passé les deux bouées orange avant 16 :00. Autrement dit, chaque bateau doit être dans la baie des Pères, lignes rangées, à 16 :00. Il donne le numéro qui lui a été attribué le matin lors de la finalisation de l'inscription.

Les organisateurs du tournoi se fient sur la bonne volonté des participants à respecter l'ordre d'arrivée dans la baie des Pères pour l'enregistrement final. Les bateaux viennent accoster dans la marina dans la zone prévue à cet effet. Par la suite, il doit sortir son bateau de l'eau le plus rapidement possible pour laisser sa place aux autres.

1. RÈGLEMENTS

Admissibilité au tournoi

Tous les participants doivent être détenteur d'un permis provincial de pêche valide.

Pêcheurs (18 ans et -) doivent avoir une autorisation écrite de leurs parents ou tuteur ou être accompagnés de ceux-ci.

Les équipes peuvent être constituées de quatre pêcheurs maximums.

Pratique avant le tournoi

Les pratiques durant les jours précédents le tournoi sont permises. Il est toutefois interdit de pêcher avant 8h00 le jour du tournoi.

Utilisation des installations

Les toilettes et les commodités de la marina peuvent être utilisées mais les coéquipiers doivent demeurer dans le bateau et ne pas pêcher durant l'absence de leur partenaire.

Limite de possession de dorés dans le bateau

Durant les heures du tournoi, le nombre de dorés permis dans les viviers du bateau est de **3 dorés**.

Si vous êtes pris avec plus de dorés que la limite permise (3), les poissons les plus lourds excédents seront remis à l'eau et une pénalité supplémentaire de 1 livre sera ajoutée.

Une fois que les poissons auront été présentés à l'officiel du tournoi pour être mesurés, ils deviennent la propriété de l'événement. Aucuns poissons ne peuvent être gardés par les participants. Ils seront automatiquement remis à l'eau.

Eaux de tournoi

Les participants sont autorisés à pêcher n'importe où sur le lac Témiscamingue ou dans ses tributaires sans sortir le bateau de l'eau sur une remorque ou sans se déplacer avec un véhicule motorisé sur les routes.

Pêcheurs non participants

Sauf en cas d'urgence, aucun pêcheur n'a le droit de recevoir de l'aide de pêcheurs non participants sous peine de disqualification.

AUCUNS pêcheurs, personnes non inscrites ou autres ne participant pas au tournoi n'est autorisé à bord d'un bateau d'une équipe participante.

Officiel

Un ou plusieurs bateaux avec à son bord des officiels navigueront sur l'eau pendant le tournoi dans le but de s'assurer du respect des règlements.

Un officiel désigné pour le tournoi doit pouvoir accéder au bateau des compétiteurs en tout temps durant le tournoi. Le refus de donner ce droit peut résulter en une disqualification immédiate.

Chaque compétiteur accepte de rapporter au directeur du tournoi toutes violations et infractions aux règles du tournoi. Le refus de rapporter de telles violations causera la disqualification.

Communications sur l'eau

Les compétiteurs ne doivent pas utiliser de téléphones cellulaires ou d'appareil de communication radio pour communiquer ou recevoir des informations de pêche pendant le tournoi.

Les téléphones cellulaires ou les appareils de communication radio doivent être utilisés en cas d'urgence seulement.

Pendant le déroulement du tournoi, pour des questions relatives aux règlements, contactez le directeur de tournoi au 819-629-1941

Appâts vivants

Les sangsues, vers de terre et leurres artificiels sont autorisés. Aucun mené vivant ou mort ne sont acceptés.

Les règles provinciales pour la zone 25 (Lac Témiscamingue) s'appliquent, de là l'interdiction d'utilisation de poisson-appât vivant.

Règles provinciales de pêche

Toutes les règles de pêche provinciales valides pour la zone pêchée s'appliquent et doivent être respectées sous peine de disqualification.

Retards

Chaque minute de retard entraîne une pénalité de ½ lb par minute de retard (incluant n'importe quelle portion de la prochaine minute). Par exemple; 15 secondes de retard = pénalité de 1 minute = 0.50 livre de pénalité; 1 minute et 5 secondes de retard = pénalité de 2 minutes = 1 livre de pénalité. Un retard de plus de 10 minutes entraîne une disqualification de l'équipe.

Pesée des poissons

Il n'y a plus de pesée durant le tournoi. Seul les poissons les plus gros seront pesés pour éviter le plus possible les égalités entre les équipes.

Égalité : S'il y a égalité pour le poids total, on divisera en deux les bourses parmi les équipes concernées et on éliminera le ou les position(s) suivante(s) s'il y a lieu. Une fois leurs poissons enregistrés, le tournoi est terminé et l'équipe ne peut retourner pêcher pour améliorer son poids total de poissons.

Distance minimale entre les embarcations

Il est interdit de pêcher à moins de 30 pieds d'une autre embarcation dans laquelle les occupants pêchent. Un manquement à ce règlement entraînera une disqualification.

Code de conduite des pêcheurs

Les pêcheurs doivent se conduire de manière convenable en tout temps, leurs comportements ne devant pas refléter défavorablement sur le Tournoi de pêche au doré du Lac Témiscamingue, son personnel, ses officiels, ses représentants, ses volontaires ou ses commanditaires. Nous nous attendons à ce que les pêcheurs traitent les membres du public avec respect et ils seront tenus responsables de leurs remarques négatives.

Dans ce sens, les pêcheurs doivent s'efforcer de démontrer une conduite sportive et une intégrité qui fait honneur au sport de la pêche. Tout pêcheur qui viole les dispositions du

code de conduite des pêcheurs sera sujet à des amendes, perte des gains du tournoi ou suspension des prochains tournois.

Esprit sportif

Nous nous attendons à ce que les compétiteurs du tournoi suivent de hauts standards d'esprit d'équipe, de courtoisie, de sécurité et de conservation. Toute infraction à ces principes sportifs fondamentaux peut causer une disqualification.

L'usage d'alcool ou de drogues (autre que ceux qui sont achetés au comptoir ou prescrite par un médecin autorisé) par tout compétiteur durant le tournoi ne sera pas toléré et entraînera une disqualification automatique du présent tournoi.

Une courtoisie maximale doit s'exercer en tout temps, spécialement dans la manière de conduire son bateau et de pêcher à proximité de non-compétiteurs qui pourraient se trouver dans les eaux du tournoi.

Tout geste de la part d'un compétiteur qui refléterait défavorablement les efforts pour promouvoir la conservation de la faune, la courtoisie et pour garder les eaux propres seront une raison de disqualification.

Tous les compétiteurs sont liés par le statut actuel et les règlements des diverses juridictions dans lesquelles ils pêchent.

Sécurité

Une conduite de bateau sécuritaire doit être observée en tout temps par les compétiteurs.

Durant le tournoi, chaque participant pêchant à bord d'un bateau doit porter un gilet de sauvetage approuvé par la garde côtière ou un vêtement de flottaison individuel gonflable (ce dispositif doit être en conformité avec les lois fédérales et provinciales). Il doit être porté aussitôt que le moteur à combustion est en marche. Il doit être attaché, boutonné ou la fermeture éclair montée, de manière sécuritaire, et il doit être maintenu dans ces conditions jusqu'à ce que le moteur à combustion soit arrêté. La violation de cette règle est un motif valable pour une disqualification.

Règles relatives au bateau

Les bateaux doivent être équipés d'un bouton interrupteur d'allumage du moteur. Il doit être opérationnel et attaché au corps du conducteur lorsque le moteur à combustion est en marche.

Toutes les réglementations fédérales et provinciales sur la pêche et les bateaux sont en vigueur.

Politique de remboursement

Les frais d'inscription sont non remboursables.

Varia

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les accidents, blessures, bris de toutes sortes, vol ou vandalisme qui pourraient survenir dans le cadre de ce tournoi.

Les commentaires ou photos des participants peuvent servir à la promotion de l'événement sans préavis ou autre forme de demande.

Bourses

Les organisateurs du tournoi se réservent le droit de réviser les bourses à la baisse si le nombre d'inscriptions dans la catégorie nommée ci-dessus est jugé insuffisant (minimum de 10 équipes).

Tout l'argent amassé par la vente de billets sera redistribué parmi les participants sous forme de prix.

2. Procédure en cas de remise du tournoi (mauvaise météo).

Si la météo ne permet pas le déroulement normal de l'événement (samedi 22 juillet), celui-ci sera remis au dimanche 23 juillet.

Les officiels du tournoi ont le droit de retarder, de raccourcir ou d'annuler le départ d'une journée de tournoi, à cause de la mauvaise température ou de facteurs qui mettraient en danger la sécurité des compétiteurs. Le tournoi sera alors reporté au lendemain ou à une autre date au besoin.